



Credit a la consommation

Par **lilo42**, le **28/11/2013** à **23:14**

Bonjour

j ai besoin d aide voila j ai fait un credit de conso de 3 000 euros depuis dec 2012 ,je n arrive plus a payer donc je vais stopper les prelevement car je n arrive plus en etant au chomage et que je touche que 430 euros par moi de plus je vie seule ,qu'est ce que je risque ????? de plus il mon fait un credit et on mis que je travaillais en cdi hors j etait pas en cdi est ce que il y a une solution .?????
MERCIE DE VOTRE AIDE

Par **SPJ Gestion**, le **12/12/2013** à **20:34**

Bonsoir,

Le souci concernant votre affaire est que vous avez dû signer une déclaration concernant vos revenus lorsque vous avez signé votre Proposition de prêt.

Il vous est donc difficile de faire fonctionner l'assurance chômage dudit crédit sans risquer d'être poursuivi pour fausse déclaration.

Si vous êtes en difficultés financières,
il serait plus judicieux de déposer un dossier de surendettement dans les plus brefs délais.

Bon courage dans vos démarches,

Bien à Vous,

L'équipe SPJ Gestion

XXXXXXXXXXXXXXXXXX